



Droit de garde pour le pere

Par **charreyron**, le **04/07/2014 à 13:36**

bonjour je voudrez savoir ci j ai le droit d interrompe la garde du week end au papa car l établissement spécialiser ime a établie un dossier au affaire familiales a savoir qui il y a pas u de jugement pour la garde ça était comme un accord entre le papa et moi lui le week end et moi la semaine merci d avance cordialement

Par **cocotte1003**, le **04/07/2014 à 17:40**

Bonjour, pas de jugement, chacun des parents fait ce qu'il veut donc légalement oui vous pouvez, le père n'aura d'autre recours que de saisir le jar. Les juges par contre n'aime pas beaucoup qu'un parent prive l'enfant de son autre parent, il sera donc bon d'avoir une bonne raison probable, cordialement

Par **charreyron**, le **04/07/2014 à 20:31**

merci pour votre reponce m et c et pas moi qui veux pas c et l etablissement scolaire ime qui ne veux pas car il y a u enquette et c et l etabissement qui a saisi les affaire familliales